

RÉSIDENCE 2020-2023
Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.É.S.)
Option sciences cliniques vétérinaires (#259012)

17 AVRIL 2020 : DATE LIMITE POUR FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION ET LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS

CONCENTRATION : ANESTHÉSIOLOGIE ET CONTRÔLE DE LA DOULEUR

NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1

DESCRIPTION :

La résidence est un programme de 2^e cycle plein temps s'échelonnant sur **3 ans** (36 mois), comprenant 108 crédits principalement sous forme de stages et conduisant à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) en anesthésie vétérinaire et l'analgésie. Le programme comporte une formation intensive en clinique. Les stages cliniques se font chez les petits et grands animaux. D'autres stages s'effectuent ou s'effectueront dans diverses spécialités afin de rencontrer les exigences de formation des organismes professionnels reconnus (American College of Veterinary Anesthesia and Analgesia et European College of Veterinary Anaesthesia and Analgesia). Le résident participe aux examens des patients admis en externe, en urgence et des patients hospitalisés. Il doit compléter un projet de recherche clinique. Le résident contribue à la supervision quotidienne des étudiants stagiaires du service d'anesthésiologie. Il participe à des travaux pratiques offerts aux étudiants de 1^{er} cycle. Le résident participe au service de garde dont la fréquence s'établit selon les besoins du service d'anesthésie, en plus du tiers des jours fériés. Le résident a droit à trois (3) semaines de vacances par année établies par le directeur du programme et le secteur auquel il est rattaché en fonction des besoins du secteur. Si le résident n'est pas de garde, il bénéficie des mêmes jours fériés que les professeurs cliniciens. Toute activité de pratique de la médecine vétérinaire hors programme doit être déclarée au directeur de programme et au vice-doyen à la formation clinique, professionnelle et continue afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Le personnel enseignant encadrant le résident est composé d'un professeur Diplômé de l'ACVAA, d'un professeur Diplômé de l'ECVAA et d'un clinicien enseignant à temps plein. Un troisième professeur devrait se joindre au programme dans les prochains mois. Après un an, à la satisfaction du résident et de son comité conseil, le résident pourra s'associer à un programme de maîtrise. Les candidats peuvent contacter Dr Paulo Steagall pour avoir de l'information sur le programme de résidence en anesthésiologie et contrôle de la douleur à l'adresse suivante : paulo.steagall@umontreal.ca

PRÉALABLES :

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir complété récemment un internat ou posséder une expérience équivalente (au moins 1 an)
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant de débiter le programme
- Connaissance suffisante de la langue française

DROITS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne):

- Résidents permanents et citoyens canadiens résidant au Québec, citoyens français, citoyens belges francophones : +/- 5 000 \$ / an
- Résidents permanents et citoyens canadiens non résidant au Québec : +/- 12 000 \$ / an
- Autres nationalités : frais à confirmer – svp communiquer avec Mme Marie-Ève Bouchard marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca

Pour avoir de plus amples informations concernant le financement pour les étudiants étrangers (à l'exception des citoyens français et belges francophones), veuillez contacter Mme Marie-Ève Bouchard marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca

RÉMUNÉRATION :

- 27 000 \$ /première année
- 29 000 \$ /deuxième année*
- 31 000 \$ /troisième année*

À ces montants s'ajoutent un montant de 3,6 % pour les avantages sociaux et de 3 % pour le paiement des jours fériés.

*La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle du résident et du service auquel il est rattaché..

Le résident dispose d'un montant total de 3 000 \$ pour participer à deux congrès dans sa spécialité au cours de ses années de formation. (*montant maximal par congrès 2 000\$*)

DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME: 25 juillet 2020 au 21 juillet 2023

POUR POSTULER :

Tout candidat intéressé doit compléter pour le **17 avril 2020 au plus tard** les procédures suivantes :

- Remplir la demande d'admission; <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/> (frais de 102,50 \$) et soumettre les documents suivants : une lettre d'intention, un curriculum vitae sur lequel une photographie sera intégrée;
- Les adresses courriel de trois répondants vous seront demandées durant le processus d'admission; ils devront remplir un formulaire qui leur sera envoyé directement par l'Université de Montréal et le retourner, dûment complétés, en suivant les consignes qui leur seront transmises. Aucun autre formulaire ou lettre de recommandation n'est requis;
- Tout étudiant qui a fait un stage au CHUV doit fournir son évaluation de stage avec sa demande d'admission.

Étudiants internationaux doivent aussi fournir :

- une copie du passeport et
- les relevés de notes des études en médecine vétérinaire de chaque année spécifiant la moyenne cumulative avec le classement dans le groupe

Important : indiquer la concentration choisie sur le formulaire de demande d'admission

LA DIVULGATION DU CHOIX DES CANDIDATS :

Le **24 avril 2020** par téléphone et courriel. Chaque candidat aura 24 heures pour accepter l'engagement ou se désister. Si un candidat se désiste, le candidat suivant sera contacté, jusqu'à ce que tous les postes soient comblés. Ce processus peut prendre plusieurs jours. Les candidats sur la liste d'attente seront avisés par courriel et par un avis écrit. Les candidats refusés seront avisés par un avis écrit. **Le classement ne sera pas divulgué.**

POUR INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION :

Mme Marie-Ève Bouchard, Secrétariat aux affaires étudiantes, Faculté de médecine vétérinaire marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca
Téléphones : 450 773-8521 poste 8224 ou 514 345-8521 poste 8224

17 AVRIL 2020 : DATE LIMITE POUR FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION ET LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS